Documents et conditions	Nom des compagnies participant à cette Obligation de Service Public (OSP)				
	Air France	**Corsair International**	**Air Caraïbes**	**Air Austral**	**Remarques**
Certificat de décès	Copie du certificat de décès délivré par un médecin ou tout autre document officiel délivré par la mairie de résidence du défunt.	Copie du certificat de décès délivré par un médecin ou tout autre document officiel délivré par la mairie de résidence du défunt.	Copie du certificat de décès délivré par un médecin ou tout autre document officiel délivré par la mairie de résidence du défunt.	Copie du certificat de décès délivré par un médecin ou tout autre document officiel délivré par la mairie de résidence du défunt.	Les documents faxés ou envoyés par e-mail sont aussi valables.
Lien de parenté	Copie d'un document officiel prouvant le lien de parenté ascendant ou descendant au premier degré (livret de famille, acte de naissance...).	Copie d'un document officiel prouvant le lien de parenté ascendant ou descendant au premier degré (livret de famille, acte de naissance...).	Copie d'un document officiel prouvant le lien de parenté ascendant ou descendant au premier degré (livret de famille, acte de naissance...).	Copie d'un document officiel prouvant le lien de parenté ascendant ou descendant au premier degré (livret de famille, acte de naissance...).	Document prouvant le lien de parenté peut-être un acte de naissance, copie de livret de famille, etc.
Conditions pour en bénéficier	Personnes d'une même famille (ascendants/ descendants)	Personnes d'une même famille (ascendants/ descendants)	Personnes d'une même famille (ascendants/ descendants)	Personnes d'une même famille (ascendants/ descendants)	Seuls les enfants ou les parents du défunt peuvent bénéficier de cette offre.
Nombre de bénéficiaires	4 Personnes max. pour un départ le plus rapide.	6 personnes max. pour un départ le plus rapide.	4 personnes max. pour un départ dans les 72 h.	entre 4 et 6.	
Durée de l'offre	Permanente	Permanente	Permanente	Permanente	Toute l'année

Validité du trajet	Cette offre est valable des DOM vers l'hexagone ou de l'hexagone vers les DOM	Cette offre est valable des DOM vers l'hexagone ou de l'hexagone vers les DOM	Cette offre est valable des DOM vers l'hexagone ou de l'hexagone vers les DOM	Cette offre est valable des DOM vers l'hexagone ou de l'hexagone vers les DOM	Les 5 DOM
Où aller (Lieu)	Agence Air France	Agence Corsair International	Air Caraïbes	Air Austral	Exclusivement aux guichets des compagnies
Changement départ et modifications	Gratuité du changement avant et/ou après le départ, gratuité en cas d'annulation	Modifications des dates de voyage sans pénalité, ou les annulations sans frais (remboursement intégral des billets)	Modifications des dates de voyage sans pénalité, (seul le réajustement tarifaire sera demandé en cas de changement de classe de réservation) Intégralement remboursé en cas d'annulation du voyage, sans frais.	Possibilité de modifier les dates de voyage sans pénalité. Remboursement intégral des billets en cas d'annulation.	Pas de pénalité en cas de changement.
Prix	Tarif le plus bas de la classe économique (Tempo 6).	500 € de/vers la Guadeloupe et la Martinique. 700 € de/vers la Réunion	Remise de 250 € pour l'achat d'un billet A/R sur le tarif public disponible au moment de la demande (hors tarif promotionnel)	Accès au niveau tarifaire QLSX basse saison (le tarif le plus bas de leur grille publique, hors promotion) quelle que soit la date de voyage.	Sinon, calcul du meilleur tarif disponible.
Autres Contraintes	Se présenter exclusivement à une agence Air France.	Se présenter exclusivement à une agence Corsair International	Se présenter exclusivement à une agence Air Caraïbes.	Pour un séjour n'excédant pas 14 jours. Se présenter exclusivement à une agence Air Austral	Seul Air Austral exige une limitation de séjour sur place. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'agence.